



DELIBERATION N° 2025015
Vote du budget 2025 du lotissement n°2

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

Présents :

Mmes BARRE-LOPES – BOUCHET – PERRAUD - LEBLANC-PAGE-DAMIDAUX –PASQUET;

MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - DURAND – NAULET –PACCOUD;

Absents/excusés :

Mme GIORIA (donne pouvoir à Mr PACCOUD)

Mr MAITRE

Date de la convocation

20 mars 2025

Secrétaire de séance : Lionel PACCOUD

DELIBERATION N° 2025015

Vote du budget 2025 du lotissement n°2

Les propositions de Monsieur le Maire, après avis de la Commission des Finances, sont exposées au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget 2025 équilibré comme suit :

Pour la section fonctionnement = 15 738.43 €

Pour la section investissement = 0€

en tenant compte des opérations pour compte de tiers.

- **VOTE** le budget tel qu'il est présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Franck TARPIN